

PROTOCOLE SANITAIRE A RESPECTER PAR LES PERSONNES FREQUENTANT LE CENTRE DEPARTEMENTAL DU FOOTBALL A TARTAS

Le présent protocole précise les modalités pratiques de fonctionnement du Centre départemental du football à Tartas dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires. Il est destiné aux élus, professionnels et bénévoles du District des Landes de football.

La version initiale de ce protocole en vigueur depuis le lundi 18 mai est remplacée par cette nouvelle version qui prend effet au mercredi 15 Juillet 2020. Cette version 2 fait l'objet d'un affichage dans le hall d'entrée du Centre départemental du football à Tartas et d'une communication sur les réseaux officiels.

En cas de non-respect de ce protocole, le Président ou le Président délégué peuvent prendre toute mesure utile pour préserver les intérêts du District des Landes de football.

Toute modification et/ou suspension de ce protocole doivent faire l'objet d'une décision notifiée du Bureau du District des Landes de football.

Article 1 : Toute personne qui souhaite pénétrer dans le Centre administratif doit au préalable se désinfecter les mains. Dans ce but, un distributeur de produit hydro alcoolique est disposé à l'entrée du Centre ; un panneau indicateur rappelle cette préconisation. Le port du masque est conseillé dans le cadre de tout déplacement à l'intérieur du Centre Administratif.

Article 2 : Des lingettes et/ou produits désinfectants sont mis à disposition de chaque salarié dans leur bureau respectif. Il leur appartient de procéder régulièrement à un nettoyage de leurs espaces dédiés.

Article 3 : Du gel hydro alcoolique est mis à disposition de chaque salarié dans leur bureau respectif. Des masques lavables et réutilisables ont été remis à chaque salarié. Leur port est conseillé, notamment en cas de présence de visiteurs dans le Centre.

Article 4 : Un maximum de 2 personnes à la fois est autorisé dans chaque bureau administratif.

Article 5 : Des réunions de travail peuvent se tenir dans le bureau de la présidence à la condition de respecter une distance d'un (1) mètre entre chaque personne et dans un maximum de 6 participants. A l'issue de chaque réunion, l'espace est désinfecté.

Article 6 : Des réunions peuvent se tenir dans les espaces dédiés du Centre départemental : Salles Chalosse, Marsan, Océane et bureaux des commissions. Du gel hydro-alcoolique est à la disposition des participants. Le port du masque est conseillé. Une distance minimum d'un (1) mètre doit être laissée entre chaque participant. A l'issue de chaque réunion, l'espace concerné est désinfecté.

Article 7 : Tout visiteur se présente dans le hall d'accueil du Centre où il est reçu par un membre du personnel posté derrière la banque d'accueil spécialement aménagée à cet effet. Les visiteurs ne sont pas admis dans les espaces de travail dédiés au personnel.

Article 7 : Les espaces communs, hall d'accueil et wc, sont régulièrement désinfectés.

Article 8 : Sous la responsabilité de la gestionnaire en charge du Centre CAPLANDES, la restauration est possible dans la salle Océane du Centre départemental. Le port du masque y est obligatoire à l'entrée comme dans tout déplacement dans la salle. La formule « self » reste interdite, remplacée par un service à l'assiette servi à table. « Les moments de convivialité » proposés par les commissions dans la salle Marsan ne sont pas autorisés.

Article 9 : L'accès au Centre CAPLANDES reste réglementé par le protocole sanitaire en vigueur pour les Centres d'hébergement. Les visiteurs non autorisés ne peuvent pénétrer dans l'espace dédié.

Article 10 : Les gestes barrière doivent être appliqués en permanence, partout et par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces, à l'heure actuelle, contre la propagation du virus.



COVID-19

FACE AU CORONAVIRUS : POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

- Se laver très régulièrement les mains**
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir**
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter**
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades**

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus) 0 800 130 000 (appel gratuit)

Vu le Président, Claude AUGÉY